



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Pour vos démarches, vous devez prendre rendez-vous en mairie
La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier
et lors du retrait du passeport

POUR LES MAJEURS

Merci de vous présenter avec les pièces suivantes cochées :

1^{ère} DEMANDE OU RENOUELEMENT (remise de l'ancien passeport obligatoire)

- Pré-demande de passeport à effectuer sur le site ants.gouv.fr et à rapporter ou formulaire CERFA à compléter en mairie
- 2 photographies** d'identité en couleur aux normes actuelles de face, tête nue, identiques et récentes (**moins de 6 mois**)
- 1 copie intégrale d'acte de naissance** de *moins de 3 mois*, sauf si vous possédez une carte d'identité sécurisée ou un passeport établi après 2006 ou que votre commune de naissance est affiliée au dispositif COMEDDEC (dématérialisation des actes d'état-civil). En cas d'erreur ou de changement d'état-civil sur votre ancien passeport l'acte de naissance est nécessaire
- 1 pièce officielle avec photo** (carte d'identité, carte vitale, permis de conduire,...)
- 1 justificatif de domicile original** de *moins d'un an* (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition ou assurance habitation) au nom du demandeur (ou nom marital) et prénom

POUR LES PERSONNES HÉBERGÉES

- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile à la même adresse au nom de l'hébergé (bulletin de salaire, relevé de compte,...)

EN CAS DE VOL OU DE PERTE

- Déclaration de perte à remplir à la mairie au moment du rendez-vous ou fournir la déclaration de vol faite à la gendarmerie
- original ou copie d'une pièce officielle avec photo (carte vitale, permis de conduire,...)

TIMBRES FISCAUX

- 86 €

Connaître les nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents

Rendez-vous le :

POUR LES MINEURS

Merci de vous présenter avec les pièces suivantes cochées :

1^{ère} DEMANDE OU RENOUVELLEMENT (remise de l'ancien passeport obligatoire)

- Pré-demande de passeport à effectuer sur le site ants.gouv.fr et à rapporter ou formulaire CERFA à compléter en mairie
- 2 photographies** d'identité en couleur aux normes actuelles de face, tête nue, identiques et récentes (**moins de 6 mois**)
- 1 copie intégrale d'acte de naissance** de *moins de 3 mois*, sauf si vous possédez une carte d'identité sécurisée ou un passeport établi après 2006 ou que votre commune de naissance est affiliée au dispositif COMEDec (dématérialisation des actes d'état-civil). En cas d'erreur ou de changement d'état-civil sur votre ancien passeport l'acte de naissance est nécessaire
- 1 pièce officielle avec photo** (carte d'identité)
- 1 justificatif de domicile original** de *moins d'un an* (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition ou assurance habitation) au nom du demandeur (ou nom marital) et prénom

- La pièce d'identité du représentant légal
- Jugement ou convention amiable en cas de séparation. Si aucun papier officiel, fournir l'autorisation de l'autre parent et une copie de sa pièce d'identité
- En cas de garde alternée, justificatif des 2 domiciles et carte d'identité des 2 parents
- Justificatif de domicile au nom des 2 parents si parents non mariés

EN CAS DE VOL OU DE PERTE

- Déclaration de perte à remplir à la mairie au moment du rendez-vous ou fournir la déclaration de vol faite à la gendarmerie
- original ou copie d'une pièce officielle avec photo (carte vitale, carte scolaire, carte de bus,...)

LES TIMBRES FISCAUX

- 17 € (- 15 ans)
- 42 € (15 ans et plus)

Rendez-vous le :